

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **18 décembre 2007**

Délibération n° 2007-4642

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Fons

objet : Station d'épuration - Mise aux normes - Réévaluation de la dépense - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Autorisation de signer le marché

service : Direction générale - Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Claisse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 6 décembre 2007

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 19 décembre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mmes Pedrini, Vullien, MM. Touraine, Buna, Reppelin, Darne J., Vesco, Calvel, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Daclin, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Passi, Allais, Assi, Barge, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthelémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, MM. Benarbia, Bertrand, Mme Besnard, MM. Bonnard, Bouju, Brochier, Broliquier, Buronfosse, Chevailler, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mmes David, Decieux, M. Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Dubernard, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Frieh, MM. Gignoux, Gigot, Girod, Mme Guillaume, MM. Guimet, Huguet, Imbert, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrière, Laréal, Le Gall, Lelièvre, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Mermoud, M. Meyer, Mmes Nachury, Palreja, MM. Perret, Petit, Mme Petitjean, M. Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puvis de Chavannes, M. Rémont, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roux de Bezieux, Sardat, Sauzay, Serres, Terracher, Tête, Touati, Mme Tourniaire, MM. Vaté, Vincent.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Rabatel), Muet (pouvoir à Mme Gelas), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Duport (pouvoir à M. Abadie), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Blein (pouvoir à M. Beauverie), Balme (pouvoir à M. Buronfosse), Mme Bertrix (pouvoir à M. Sauzay), MM. Bideau (pouvoir à Mme Nachury), Braillard (pouvoir à Mme Belaziz-Bouziani), Buffet (pouvoir à M. Meyer), Chapas (pouvoir à M. Assi), Mme De Coster (pouvoir à M. Julien-Laferrière), MM. Delorme (pouvoir à M. Denis), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Genin (pouvoir à M. Passi), Gerin (pouvoir à M. Chevailler), Giordano (pouvoir à M. Durieux), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Guétaz (pouvoir à M. Linossier), Mme Marquaille (pouvoir à M. Terracher), MM. Millon (pouvoir à M. Barthelémy), Morales (pouvoir à M. Vincent), Nissanian (pouvoir à M. Deschamps), Mme Orcel-Busseneau (pouvoir à M. Rivalta), M. Pacalon (pouvoir à Mme David), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Petitjean), Pesson (pouvoir à M. Bonnard), MM. Rendu (pouvoir à M. Gigot), Roche (pouvoir à M. Claisse), Rousseau (pouvoir à Mme Dubost), Sangalli (pouvoir à M. Allais), Mme Spiteri (pouvoir à M. Bouju), MM. Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Terrot (pouvoir à M. Le Gall), Turcas (pouvoir à M. Rémont).

Absents non excusés : M. Chaffringeon, Mme Decriaud, MM. Guillemot, Lévêque, Marquerol, Mme Mosnier-Lai, M. Nardone, Mme Peytavin, MM. Philip, Thivillier, Uhlrich, Vial, Mme Yéréman.

Séance publique du 18 décembre 2007**Délibération n° 2007-4642**

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commune (s) : Saint Fons

objet : **Station d'épuration - Mise aux normes - Réévaluation de la dépense - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 novembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2007-4125 du 2 mai 2007, le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres restreint, conformément aux articles 33, 40 et 60 à 64 du code des marchés publics, pour l'attribution des travaux de mise aux normes de la station d'épuration à Saint Fons.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres le 15 novembre 2007 a classé les offres et a choisi celle du groupement d'entreprises OTV-Léon Grosse pour un montant de 54 700 000 € HT, soit 65 421 200 € TTC.

Le montant estimé au titre de l'opération a été arrêté par délibération n° 2006-3397 du 2 mai 2006 pour un montant global de 50 000 000 € HT, dont 45 000 000 € HT pour les travaux proprement dits de mise aux normes.

Compte tenu du montant des travaux de mise aux normes de la station, de la maîtrise d'œuvre, du contrôle technique, de la mission coordination sécurité et protection de la santé, des révisions de prix et des dépenses annexes de l'opération, le montant global doit être porté de 50 000 000 € HT à 59 300 000 € HT, soit une réévaluation de la dépense de 9 300 000 € HT.

Cette réévaluation de l'estimation de base des travaux est la résultante d'évolutions du programme, du projet et d'aménagements complémentaires demandés par le maître d'ouvrage sur différents points et d'évolutions des coûts de génie civil depuis l'évaluation initiale du projet, notamment sur les zones techniques de biofiltration et déshydratation.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE**1° - Décide :**

a) - de la réévaluation de la dépense pour les travaux de mise aux normes de la station d'épuration à Saint Fons et porte cette dépense de 50 000 000 € HT à 59 300 000 € HT,

b) - de l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme - opération 1336 - Saint Fons - mise aux normes de la station d'épuration - individualisée par la délibération n° 2006-3397 en date du 2 mai 2006 pour un montant de 9 300 000 € HT, selon le nouvel échéancier suivant :

- 0,6 M€ en 2007,
- 9,4 M€ en 2008,
- 25 M€ en 2009,
- 24 M€ en 2010.

2° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour la mise aux normes de la station d'épuration à Saint Fons et tous les actes contractuels liés avec le groupement d'entreprises OTV-Léon Grosse pour un montant de 54 700 000 € HT, soit 65 421 200 € TTC.

3° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits de paiement à inscrire au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - fonction 2 222 - compte 231 310 de la section d'investissement sur les exercices 2008, 2009, 2010 et 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,